

“ monde, tantôt pour ne point empêcher des biens
“ plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands
“ maux. Il convient dans le gouvernement des
“ Etats, d'imiter Celui qui gouverne le monde.
“ Bien plus se trouvant impuissante à empêcher
“ tous les maux particuliers, l'autorité des hommes
“ doit permettre et laisser impunités bien des choses qu'at-
“ teint pourtant la vindicte de la Providence divine.

II

Restrictions et limites qu'il faut apporter à la tolérance.

Tout en admettant la nécessité de la tolérance en certains cas—et la justifiant par la conduite de la Providence divine elle-même, le Pontife trace à ce sujet des règles de conduite très sages, que tous les catholiques doivent bien comprendre et mettre en pratique, s'ils veulent se préserver des illusions du libéralisme et se protéger sûrement contre ses séductions. Voici comment il s'exprime :

“ Néanmoins dans ces conjonctures, si, en vue
“ d'un bien commun et pour ce seul motif, la loi
“ des hommes peut et même doit tolérer le mal,
“ jamais pourtant elle ne peut ni ne doit l'approu-
“ ver ni le vouloir en lui-même ; car, étant la pri-
“ vation du bien, le mal est opposé au bien com-
“ mun que le législateur doit vouloir et doit dé-
“ fendre du mieux qu'il peut...

“ Mais il faut reconnaître, pour que Notre
“ jugement reste dans la vérité, que plus il est né-
“ cessaire de tolérer le mal dans un Etat, plus les